



Support



BLUE ECONOMY: 3 recommendations from ACP artisanal fisheries

ACP artisanal fisheries are the most important sector of the blue economy, providing widespread benefits including livelihoods, food security and revenue to ACP populations. The likely negative impacts from more powerful sea and land-based sectors promoted in blue economy strategies (oil and gas exploitation, deep-sea mining, tourism, fishmeal factories) jeopardize their future.

The following actions should be considered by OACPS members wishing to develop a blue economy that recognises the vital importance and the rights of artisanal fisheries:

1. Fishing communities' rights have to be protected

Given their importance, the sustainable development of ACP artisanal fisheries, guided by the FAO Guidelines for Securing Sustainable Small-scale Fisheries and in line with the Sustainable Development Goal 14b ("provide access of small-scale artisanal fishers to marine resources and markets"), should be the priority in any blue economy strategy, including by:

- Securing preferential access rights to resources and markets for artisanal fisheries, including by granting them exclusive fishing rights in coastal areas, supported by equitable co-management that ensures sustainable livelihoods and ecosystems.

2. Transparency in blue economy strategies

Blue economy activities impact SSF. These activities and investments should be open for public scrutiny, including:

- Undertaking transparent and participative social and environmental impact assessments, effectively involving coastal communities concerned;
- Publishing in local languages texts of authorisations, permits and approvals, including those for ocean, coastal sea and land based industrial projects; publishing foreign aid projects and new forms of financing for ocean conservation, including blue bonds and debt-for-nature-swaps, and provide for consultation.

3. The precautionary approach must guide the development of the blue economy

OACPS should make sure that no new ocean use activity is allowed, nor supported by donors, if it negatively impacts ecosystems (e.g., oil pollution) and the communities that depend on them for their livelihoods. They can do so by:

- Adequately supporting environmental regulation mechanisms in national budgets, including human resources and legislation, before new development is allowed; and
- Developing transparent and effective mechanisms for (1) Consultation which allows for informed and active participation of affected fishing communities, (2) Conflict resolution between users of maritime spaces, and (3) Grievance redress.



Soutiennent



ÉCONOMIE BLEUE : 3 recommandations de la pêche artisanale ACP

La pêche artisanale des pays ACP est le secteur le plus important de l'économie bleue, fournissant de nombreux bénéfices, notamment des moyens de subsistance, une sécurité alimentaire et des revenus aux populations ACP. Les impacts négatifs probables des secteurs maritimes et terrestres plus puissants promus dans les stratégies de l'économie bleue (exploitation pétrolière et gazière, exploitation minière en eaux profondes, tourisme, industrie minière) mettent en péril leur avenir.

Les actions suivantes devraient être envisagées par les pays OEACP qui souhaitent développer une économie bleue reconnaissant le caractère vital et les droits de la pêche artisanale :

1. Les droits des communautés doivent être protégés

Compte tenu de leur importance, le développement durable des pêcheries artisanales des ACP, guidé par les Directives de la FAO pour une pêche artisanale durable, et en accord avec l'Objectif de développement durable 14b (« Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés »), devrait être la priorité de toute stratégie d'économie bleue, notamment en :

- Assurant des droits d'accès préférentiels aux ressources et aux marchés pour les pêcheries artisanales, notamment en leur accordant des droits de pêche exclusifs dans les zones côtières, soutenus par une gestion équitable qui garantit des moyens de subsistance et des écosystèmes durables.

2. Transparence dans les stratégies d'économie bleue

Les activités de l'économie bleue ont un impact sur la pêche artisanale et devraient être ouvertes à l'examen du public par :

- La réalisation d'évaluations d'impacts sociaux et environnementaux, transparentes et participatives, impliquant efficacement les communautés côtières concernées ; et
- La publication des textes des autorisations, permis d'exploiter et cahiers des charges des projets industriels en mer, sur les côtes et à terre ; la publication des projets d'aide et de nouveaux types de financements pour la conservation des océans, y compris les échanges dette-nature ; et la consultation du public.

3. L'approche de précaution doit guider le développement de l'économie bleue

Les pays OEACP doivent s'assurer qu'aucune nouvelle activité d'utilisation des océans n'est autorisée, ni soutenue par les donateurs, si elle a un impact négatif sur les écosystèmes (par exemple, la pollution pétrolière) et les communautés qui en dépendent pour leur subsistance. Ils peuvent le faire en :

- Soutenant de manière adéquate les mécanismes de régulation environnementale dans les budgets nationaux, y compris les ressources humaines et la législation, avant que tout nouveau développement ne soit autorisé ; et
- Développant des mécanismes transparents et efficaces pour (1) la consultation qui permet une participation active et informée des communautés de pêche affectées, (2) la résolution des conflits entre les utilisateurs des espaces maritimes, et (3) le redressement des griefs.